



**1%**  
**SOLIDAIRE**  
**pour l'eau**  
**et l'assainissement**

*1 personne sur 4  
dans le monde  
consomme de l'eau  
non potable*

*1 personne sur 3  
dans le monde ne  
dispose pas d'un  
assainissement  
approprié*

## **Collectivités locales votre action compte !**

*Grâce à la loi Oudin-Santini,  
consacrez jusqu'à 1% de votre  
budget «eau et assainissement»  
à l'amélioration des conditions  
de vie des plus démunis.*

**pS-Eau**

programme  
Solidarité-Eau

# Un budget modeste suffit pour agir

Un euro apporté par une collectivité contribue à mobiliser 3 à 10 euros de cofinancements auprès d'autres collectivités, des agences de l'eau, des fondations, des entreprises, des ONG, ainsi qu'auprès du ministère des Affaires étrangères (MAEDI), de l'Agence française de Développement (AFD) et de l'Union européenne.

# La solidarité, une valeur promue par les citoyens

Loin d'être réticents à l'action extérieure des collectivités territoriales, les usagers la plébiscitent.



Ils sont même plus de 86% à approuver des exemples concrets de projets de coopération, soutenus par des métropoles, villes et régions françaises.



## Parole d'Élu

**Claude Jamati**

Maire de **Bailly (Yvelines)**, en coopération avec la commune d'**Antoura (Liban)**

### UNE CONTRIBUTION INDOLORE POUR LES CITOYENS AU NORD MAIS ESSENTIELLE AU SUD

La facture annuelle étant de l'ordre de 450 euros, 1% de ce montant représente moins de 5 euros par an pour un foyer. C'est donc peu pour le contribuable, mais c'est beaucoup pour les actions de solidarité internationale.

### EXEMPLES DE COÛTS D'INVESTISSEMENT

**2 000€**

Coût moyen d'un équipement d'assainissement en milieu rural.

**15 000€**

Coût moyen d'un point d'eau villageois en milieu rural au Sahel pour 400 habitants.

**100 000€ à 200 000€**

Coût moyen d'une adduction d'eau pour 2000 à 4000 habitants en milieu rural ou en périphérie d'une grande agglomération.



# Saisir l'opportunité de s'engager dans un contexte renouvelé...



**Au niveau mondial :** les Nations-Unies ont adopté en septembre 2015, 17 Objectifs de Développement Durable (ODD), définissant les cibles à atteindre d'ici 2030.

L'ODD 6, vise la couverture universelle et l'amélioration de l'accès aux services d'eau et d'assainissement. Relever ce défi nécessite la mobilisation de tous, aux côtés des pays du Sud.

**Au niveau national :** en France, les lois NOTRe (2015) et Maptam (2014) modifient le champ des compétences des collectivités territoriales françaises y compris dans le domaine de l'eau et l'assainissement. Le potentiel d'utilisation du dispositif de financement «1 % eau» s'en trouve ainsi étendu et renforcé.

## Comment s'impliquer ?

### **SOUTENIR et contribuer**

Vous soutenez un projet porté par une ONG.

De nombreuses ONG professionnelles, nationales ou locales, recherchent des financements.

N'hésitez pas à les contacter.

### **S'ASSOCIER et mutualiser**

Vous mutualisez financements et compétences avec d'autres collectivités engagées dans une action au Sud.

Votre implication renforcera l'impact des actions au Sud, ainsi que la dynamique d'échanges entre les partenaires locaux au Nord.

### **PILOTER et s'impliquer**

Vous construisez et pilotez en direct un partenariat avec une collectivité territoriale du Sud.

Vous vous engagez ensemble dans un programme à long terme, vous en gérez le budget et la mise en œuvre.

Vous mobilisez vos compétences en interne pour le mener à bien.

L'application de la loi Oudin-Santini est simple :

Une décision de l'assemblée délibérante de votre collectivité suffit !

# Des impacts positifs sur vos territoires

## Au Nord

*Parler de l'eau ailleurs, c'est encourager ici la réflexion sur sa gestion avec vos usagers et valoriser vos actions en associant le tissu associatif local.*



## Parole d'Élu

### Henriette Eudes

Conseillère municipale de la ville de **Colombelles (Calvados)**, en coopération avec le canton de **Komaka (Niger)**

### RÉCIPROCITÉ DANS LA RICHESSE DES ÉCHANGES

Les actions menées permettent non seulement de répondre aux besoins de nos partenaires, mais aussi de consolider les liens de coopération, en créant une dynamique locale, ici, dans nos communes. Les échanges sont réellement intéressants.



## Parole d'Élu

### Ayouba Moussa

Président du Conseil de ville de **Maradi (Niger)**

### RENFORCEMENT DES CAPACITÉS AU BÉNÉFICE DES POPULATIONS

L'hygiène et l'assainissement constituent un enjeu majeur pour la ville de Maradi. Grâce à notre partenariat de coopération avec le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) et l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF), nous avons pu assainir les bornes fontaines, construire des latrines dans les écoles et les ménages, organiser la collecte des ordures ménagères. Cela nous a donné un véritable élan.

## Au Sud

*Engager un partenariat avec une collectivité française, en vue d'améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement, c'est bénéficier d'un appui pour atteindre la mise en place d'un service public pérenne qui pourra être valorisée, et renforcer les capacités des services techniques et des Elus de la commune.*



À l'occasion des 10 ans de la loi Oudin-Santini, le pS-Eau et ses partenaires ont lancé la campagne des Élus de l'eau. L'objectif consiste à faire appel à des Élus très engagés en coopération dans le secteur de l'eau et l'assainissement pour leur proposer d'être ambassadeur de la coopération décentralisée dans ces secteurs. En signant la Charte des Élus de l'eau, ils s'engagent ainsi symboliquement à sensibiliser et mobiliser d'autres Élus français à l'importance d'agir en faveur de l'accès de tous à l'eau et l'assainissement.

**Vous aussi,  
rejoignez cette dynamique  
de coopération !**



## Parole d'Élu

**Bamadi Sanokho**

Maire-adjoint en charge  
de la coopération internationale  
à la ville de **Gentilly (Val-de-Marne)**

### S'ENGAGER : UN DEVOIR INDISPENSABLE DANS UN MONDE INTERDÉPENDANT

La campagne des «élus de l'eau» est un vecteur utile pour sensibiliser les citoyens à l'enjeu de l'accès à l'eau potable qui transcende les frontières. C'est pour cela que j'ai souhaité devenir «élus de l'eau» dès l'origine de la démarche.

Notre responsabilité de citoyen et d'élus de la commune est de promouvoir l'accès à l'eau potable ici et là-bas tant comme bien commun que comme facteur de paix. ☺

© Crédit Photo : Patrick Sordolleier



## Parole d'Élue

**Célia Blauel**

Maire-adjointe en charge  
de l'environnement,  
du développement durable,  
de l'eau, de la politique  
des canaux et du «plan climat  
territorial» de la ville de **Paris**

### NÉCESSITÉ D'AGIR POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

L'accès à l'eau potable reste une urgence dans un grand nombre de pays mais c'est désormais un enjeu qu'exacerbent les impacts actuels et à venir du changement climatique.

Pour les Élus de Paris, la mise en œuvre du droit effectif à l'eau pour tous est un véritable défi pour le 21<sup>ème</sup> siècle. Il nous engage, et nous agissons ! ☺

**«La loi développement  
et solidarité internationale»  
de 2014**

---

*renforce l'action extérieure des collectivités  
territoriales en leur apportant plus de  
légitimité et de flexibilité.*

*En moyenne, 5,5 millions €  
sont consacrés chaque année  
à l'eau et l'assainissement*

**La loi  
Oudin-Santini**

---

*autorise les collectivités, syndicats  
et agences de l'eau à consacrer jusqu'à 1%  
des ressources affectées à leurs budgets  
«eau et assainissement» en faveur  
de projets de solidarité internationale.*

*23 millions € supplémentaires  
mobilisés en 2015*

**Tous solidaires pour l'eau  
et l'assainissement**

Pour en savoir plus :

[www.pseau.org/1pourcent](http://www.pseau.org/1pourcent)

Tel : +33 1 53 34 91 20

[pseau@pseau.org](mailto:pseau@pseau.org)

**pS-Eau**

programme  
Solidarité-Eau